

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février le conseil municipal de la commune de ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent Doret, Maire. Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la tenue de la réunion de ce conseil a été assurée dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Date de convocation : 20/02/2024

Affichage de la convocation : 20/02/2024

Présents : DORET Laurent, MASSÉ Claude, TEXEDRE Roselyne, BIBAUD André, DIOT Françoise, LESAGE GUERTON Chantal, GOUJON Bertrand, GUYOT Bernard.

Absents : MASSÉ Ghislaine, BERNARD Vincent, PEZIN LEFEBVRE Sophie, MOIGNER Benjamin, JOSSERAND-COLLA Sylvie, COLLA Fernando, DUPERRIER Marie-Christine.

Pouvoir de DUPERRIER Marie-Christine à LESAGE GUERTON Chantal

Pouvoir de JOSSERAND COLLA Sylvie à DORET Laurent

Pouvoir de COLLA Fernando à GUYOT Bernard

Mme DIOT Françoise est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date d'affichage :

Ordre du jour :

- ❖ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

N°20240223_001-LD

Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération N° 20240104_005-LD ayant pour objet l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

En effet, celui-ci précise qu'une nouvelle délibération modificative a été prise 13/02/2024 (délibération N° 20240213_001-LD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération N°20240104_005-LD.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance
DIOT Françoise

Pour copie conforme,
Le Maire,
DORET Laurent



Réunion du Conseil Municipal du 23/02/2024

AR Prefecture

086-218602357-20240223-PV_23022024-AR
Reçu le 27/02/2024

2/2

U FD